

20 juin 2016 AFP



Prix Nobel de médecine, le professeur Montagnier cherche à mettre au point une méthode de diagnostic consistant à détecter dans le plasma sanguin des traces de l'ADN de la bactérie, en captant des ondes électromagnétiques émises par l'échantillon étudié.
AFP / MIGUEL MEDINA

La maladie de Lyme, transmise par les morsures de tiques, est très mal diagnostiquée et soignée en France, en raison d'une "grande ignorance sur son caractère chronique", a affirmé dimanche le professeur Luc Montagnier.

C'est lors d'un colloque qui avait lieu ce dimanche à Strasbourg, que le Prix Nobel de médecine a affirmé avoir fait de prometteuses découvertes pour mieux diagnostiquer cette affection. "Il est lamentable que les pouvoirs publics et les autorités de santé n'aient pas une politique cohérente sur la maladie de Lyme", a dénoncé le codécouvreur du virus du sida. "Il y a actuellement une ignorance totale sur le sujet, d'une grande partie de la communauté médicale et scientifique", a ajouté le Pr Montagnier, qui intervenait lors d'une journée d'étude consacrée à cette pathologie, organisée par "Lyme sans frontières", une association regroupant des malades en colère contre l'approche officielle de la maladie.

Mise au point d'une nouvelle méthode de diagnostic

Pour le Pr Montagnier, 83 ans, les tests utilisés aujourd'hui pour détecter la bactérie de Lyme donnent de trop nombreux "faux négatifs", car ils sont basés sur la détection d'anticorps, alors que certains patients infectés n'en développent pas. Le scientifique, qui travaille à Paris au sein d'un institut de recherche qui porte son nom, cherche à mettre au point une méthode de diagnostic consistant à détecter dans le plasma sanguin des traces de l'ADN de la bactérie, en captant des ondes électromagnétiques émises par l'échantillon étudié. "A mon avis, ce test est plus fiable" que ceux actuellement en vigueur, a affirmé le Prix Nobel, tout en convenant que cette approche électromagnétique n'était "pas reconnue par un certain nombre de scientifiques, si bien qu'on a du mal à la faire valider".

Une affection détectée trop tardivement

27.000 nouveaux cas de maladie de Lyme sont officiellement déclarés chaque année en France, mais selon l'association "[Lyme sans frontières](#)", ce chiffre serait en réalité beaucoup plus important, de l'ordre de "dix fois

plus". Détectée trop tardivement, cette affection - pour laquelle il n'existe aucun vaccin - peut avoir des conséquences neurologiques graves et invalidantes pour les malades. Selon les membres de l'association, de nombreux patients, parfois cloués dans un fauteuil roulant, sont "baladés" de médecin en médecin et parfois traités d'hypocondriaques, faute de diagnostic adéquat. Plus de 200 d'entre eux, ulcérés qu'on leur ait annoncé qu'ils n'étaient pas porteurs de la maladie - alors qu'ils disent l'être et sont désormais soignés par antibiotiques pour cela, après des mois ou des années d'errance médicale -, s'appêtent à déposer plainte contre les laboratoires pharmaceutiques qui commercialisent les tests.

Indemnisation des malades mal diagnostiqués envisagée

"Nous allons engager la responsabilité civile des laboratoires pour obtenir une indemnisation des malades qui n'ont pas été diagnostiqués correctement ou à temps", a expliqué dimanche l'un des avocats en charge de cette action, Me Julien Fouray. "Dans un second temps, il y aura des responsabilités à chercher contre l'Etat, qui a validé et imposé un protocole de test dont on sait qu'il n'est pas fiable", a-t-il ajouté. La procédure civile va être engagée "d'ici fin juin, début juillet", devant les tribunaux de grande instance de Paris et de Lyon, a précisé l'avocat. Basés sur un prélèvement sanguin, les tests incriminés de type "Elisa" sont produits par une demi-douzaine de laboratoires, notamment BioMérieux et Diasorin. La fronde des malades de Lyme contre l'approche officielle de la maladie fait par ailleurs l'objet d'une autre procédure judiciaire: l'ancienne gérante d'un laboratoire d'analyse biologique, ainsi qu'un pharmacien, comparaîtront le 7 octobre devant la cour d'appel de Colmar pour avoir mis en oeuvre des méthodes alternatives de diagnostic et de traitement de la maladie. Condamnés en première instance à de la prison avec sursis, ils sont considérés comme des "lanceurs d'alerte" par les membres de "Lyme sans frontières".